Avant de commencer…

Les micros et caméras sont coupés.

Vous pouvez poser vos questions dans le chat.

Accessibilité

Plusieurs intervenants et prises de parole	❌ pas l'outil pour un sous-titrage automatique collectif
Paramétrage des sous-titrages en individuel	**> Plus ou …** **> Langue et voix** **> Activer les sous-titres en direct**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Webinaire national

Mobilité inter-fonctions publiques : comment l'impulser ?

Retour d'expérience des commissions en Auvergne-Rhône-Alpes

5 novembre 2026

Par le FIPHFP Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Paramétrage des sous-titrages : Bouton Plus …. En haut de l'écran. Sélectionnez **Langue et voix > Afficher les sous-titres en direct** .>

Introduction du Webinaire



Olivier MAZAUDOUX

Directeur territorial au handicap
de la Région AURA

Pourquoi la mobilité inter fonction publique est devenue un enjeu majeur ?

Quel cadre réglementaire s'applique ?

Comment un territoire peut-il s'organiser ?

Comment fonctionne une commission ?

Quels effets obtient-on ?

Comment se lancer demain ?

Paramétrage des sous-titrages : Bouton Plus …. En haut de l'écran. Sélectionnez **Langue et voix > Afficher les sous-titres en direct** .>

SOMMAIRE

- Contexte et grands principes juridiques de la mobilité inter-fonctions publiques
- Retours d'expériences des commissions inter-fonctions publiques
- Témoignages d'agents ayant réalisés une mobilité

14h

15h30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Paramétrage des sous-titrages : Bouton Plus …. En haut de l'écran. Sélectionnez Langue et voix > Afficher les sous-titres en direct .>

Pourquoi parle-t-on autant de mobilité inter-fonctions publiques aujourd'hui ?

Les **employeurs publics sont confrontés à de nombreux défis** parmi lesquels :

Les recrutements
Métiers en tension, difficultés à pourvoir certains postes

Le maintien dans l'emploi
d'agents disposant de compétences et d'une expérience du service public

La coopération entre employeurs
A développer pour augmenter les possibilités

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Pourquoi parle-t-on autant de mobilité inter-fonctions publiques aujourd'hui ?

La **mobilité inter-fonctions publiques** peut bénéficier à tous :

Pour l'agent
Poursuivre sa carrière dans le service public

Pour l'employeur d'origine
Accompagner jusqu'au bout du parcours

Pour l'employeur d'accueil
Recruter un agent déjà engagé dans les valeurs du service public

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Les grands principes juridiques

- Évolution des dispositions légales
- Rappel des principales formes de mobilité
- Temps de questions-réponses

Romain Benmoussa
Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Annecy Genevois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

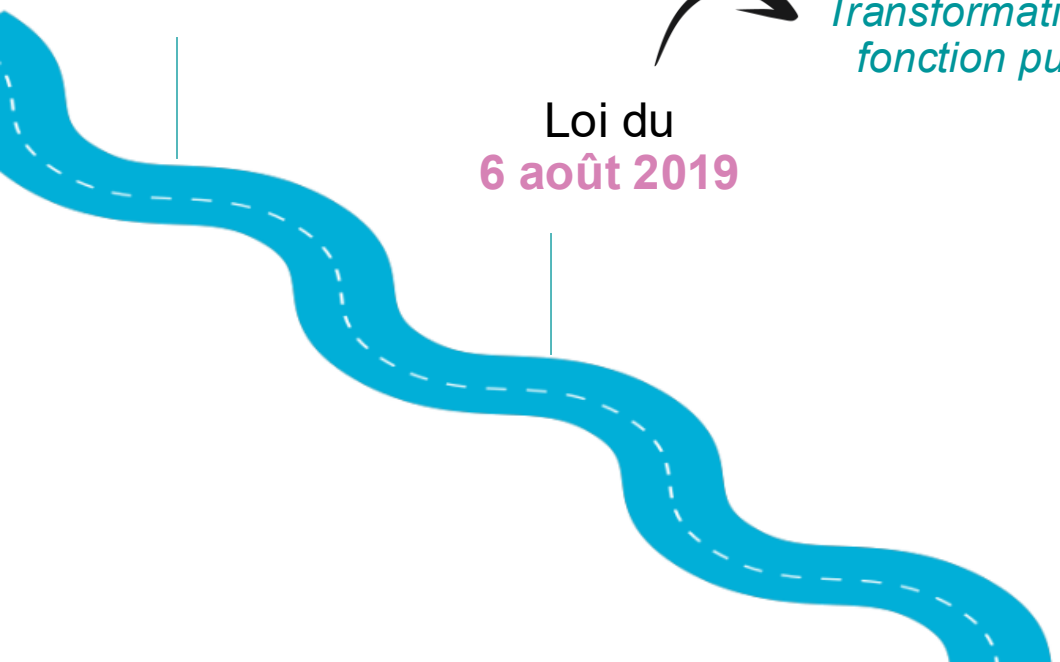
Évolution des dispositions légales (1/2)

Mobilité et parcours professionnels dans la fonction publique

Loi du
3 août 2009

Transformation de la fonction publique

Loi du
6 août 2019



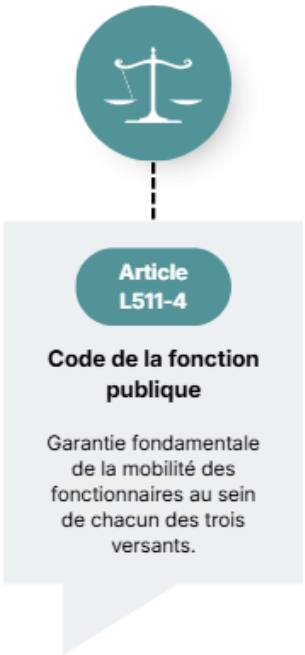
- Favorise les **passerelles entre les 3 versants** de la fonction publique
- Passage progressif d'une fonction publique organisée en trois univers relativement distincts à une conception davantage tournée vers les parcours professionnels des agents

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Évolution des dispositions légales (2/2)

Depuis plusieurs années, le législateur a fait de la mobilité un réel **principe de gestion des carrières** dans la fonction publique



L'accès des fonctionnaires de l'État, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires hospitaliers aux deux autres fonctions publiques, ainsi que leur mobilité au sein de chacun des trois versants, constituent des **garanties fondamentales** de leur carrière.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Principe de mobilité → **Modalités concrètes de mise en œuvre**

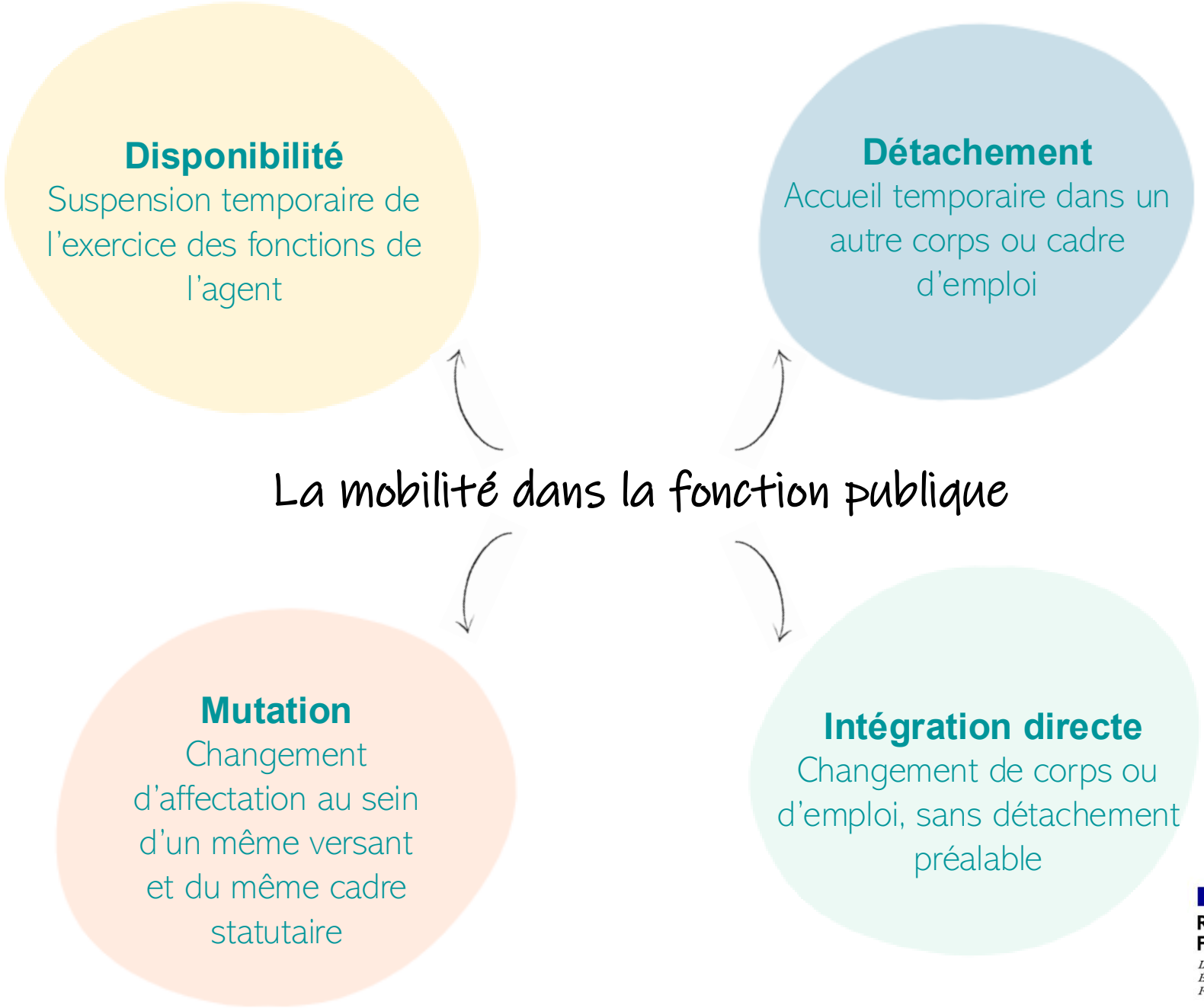
La mobilité est une **possibilité** qui **nécessite la rencontre de plusieurs éléments** :

- Le projet professionnel de l'agent
- Les besoins de recrutement d'un employeur
- Le respect des règles statutaires
- L'accord des différentes administrations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Les différentes formes de mobilité dans la fonction publique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Disponibilité

Suspension temporaire de l'exercice des fonctions de l'agent

Peut permettre de préparer un nouveau projet

Ne constitue pas, en elle-même, un outil de mobilité vers un autre emploi public : **à mobiliser avec prudence** dans le cadre d'un maintien dans l'emploi

Règles différentes selon le versant de la Fonction publique d'origine de l'agent

Pour aller plus loin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Détachement

Accueil temporaire dans un autre corps ou cadre d'emploi

L'agent exerce de **nouvelles fonctions** pendant une certaine période *(5 ans maximum, renouvelable)*, **tout en conservant son grade et son statut d'origine**.

Les conditions à réunir :

- ❑ Être **titulaire**
- ❑ Avoir un **poste d'accueil** proposé et **validé**
- ❑ Avoir **l'accord des deux employeurs**
- ❑ Des **cadres d'emplois** équivalents / comparables

Le détachement est souvent utilisé pour :

- ❑ Passer d'un cadre d'emplois à un autre
- ❑ Intégrer un service où un recrutement par concours serait contraignant,
- ❑ Expérimenter un nouveau poste avant une intégration définitive

Auparavant : un passage presque obligé pour une mobilité inter-FP. Ce n'est plus le cas aujourd'hui !

Pour aller plus loin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Mutation

Changement d'affectation au sein d'un même versant et du même cadre statutaire

Mobilité intra-versant, et non inter-fonctions publiques… ce qui est déjà intéressant !

❑ S'effectue à la demande de l'agent, avec l'accord de la structure d'accueil et d'origine

Les conditions à réunir :

❑ Être titulaire

❑ Avoir trouvé une structure d'accueil

❑ Obtenir l'accord de son employeur actuel *(sauf mutation d'office ou cas particuliers)*

Pour aller plus loin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Intégration directe

Changement de corps ou d'emploi, sans détachement préalable

L'agent rejoint directement son nouveau corps ou son nouveau cadre d'emplois, sans passer par une période préalable de détachement.

Les conditions à réunir :

- ❑ Être titulaire
- ❑ Corps et cadres d'emplois de même catégorie et de niveau comparable.

C'est **l'administration d'accueil** qui examine la comparabilité du recrutement et des missions des corps et cadres d'emplois d'origine et d'accueil, en liaison avec l'administration d'origine.

Pour aller plus loin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

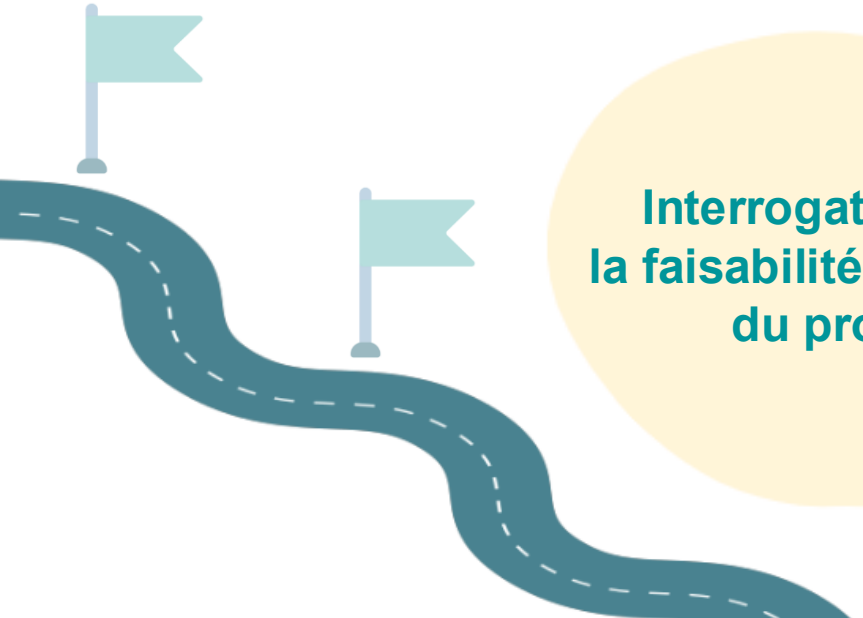
Validation du projet professionnel

Recherche d'un poste correspondant au projet professionnel

De grandes étapes jalonnent, en théorie, un parcours de mobilité inter-FP

Interrogation sur la faisabilité juridique du projet

Coordination administrative entre les deux employeurs





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Validation du projet professionnel

- **Répertoires de métiers**
- **Enquêtes métier**
- **Bilans de compétence**
- **Périodes d'Immersion Professionnelle**

Période d'immersion professionnelle



Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle
Codifié dans le CGFP (articles R421-32 à R421-37)

- ❑ Permet d'appréhender la **réalité d'un métier**
- ❑ Réalisée **sur le temps de travail**, sans incidence sur la rémunération
- ❑ **De 2 à 10 jours** ouvrés par période / **plafond de 20 jours sur 3 ans**
- ❑ Repose sur une convention conclue entre l'administration d'origine, l'administration d'accueil et l'agent concerné

Plaquette de présentation du dispositif



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Recherche d’un poste correspondant au projet professionnel

- L'agent consulte les offres d'emploi, adresse un CV, rédige une lettre de motivation lorsque cela est demandé et participe aux entretiens de recrutement.
- **La mobilité ne dispense pas du processus de recrutement**, même lorsqu'un agent bénéficie d'un accompagnement dans le cadre du maintien dans l'emploi.
- L’employeur d'accueil conserve sa liberté de recruter le candidat qui lui paraît le plus adapté au poste.

Interrogation sur la faisabilité juridique du projet

- Identifier le corps ou cadre d’emploi d’accueil correspondant à la situation statutaire de l’agent
- Procéder au classement de l’agent (grade, échelon, ancienneté) et identifier le mécanisme de mobilité à mettre en place
- **L’employeur d’accueil a un réel rôle à jouer dans cette étape** s’il veut voir le recrutement aboutir.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Coordination administrative entre les deux employeurs

Une étape parfois peu visible pour l'agent, mais qui **mobilise les services RH de part et d'autre**

Pour les deux employeurs impliqués, il convient de se coordonner pour :

- ❑ Déterminer la date de prise de fonction ;
- ❑ Choisir la modalité juridique la plus adaptée ;
- ❑ Préparer les arrêtés correspondants ;
- ❑ Assurer la continuité de la rémunération ;
- ❑ Organiser le transfert du dossier administratif ;
- ❑ Coordonner les différentes échéances.



La loi de transformation de la Fonction publique prévoit également la portabilité des équipements des agents publics en situation de handicap lors d'une mobilité : il s'agit d'un point supplémentaire que les employeurs impliqués peuvent évoquer à cette étape.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Mobilité inter-fonctions publiques : quelques questions fréquentes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Existe-t-il de grandes différences entre les trois versants de la Fonction publique ?



La réponse est oui... et non.

Oui, parce que chaque versant possède sa propre culture administrative, ses propres organisations, ses métiers spécifiques et parfois ses propres règles de gestion.

Mais non, parce que les grands principes statutaires sont aujourd'hui largement harmonisés par le Code général de la fonction publique.

Ce qui a permis de faciliter les mobilités entre les trois fonctions publiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Comment savoir si deux cadres d'emplois ou deux corps sont équivalents ?



Plusieurs critères sont à regarder, au cas par cas :

- ❑ les missions exercées
- ❑ le niveau de responsabilités
- ❑ les conditions de recrutement
- ❑ le niveau de qualification attendu
- ❑ la catégorie hiérarchique
- ❑ et les perspectives de carrière.

Bonne pratique :
Étudier cette question assez tôt afin d'éviter de mauvaises surprises au moment où un poste est identifié

Il n'existe pas de tableau universel indiquant qu'un corps de la fonction publique de l'État correspond à tel cadre d'emplois territorial ou à tel corps hospitalier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Que devient l'ancienneté de l'agent lorsqu'il change de versant de la Fonction publique ?



Une mobilité n'efface pas la carrière déjà accomplie. Selon la modalité juridique retenue, l'ancienneté de l'agent **peut être conservée**.

Toutes les règles de gestion ne sont pas strictement identiques entre les trois versants de la fonction publique. Le classement, l'avancement ou certaines modalités de gestion peuvent varier selon les statuts particuliers.

Chaque situation nécessite donc une étude individualisée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Qu'en est-il du régime indemnitaire ?



Le traitement indiciaire est déterminé par le grade et l'échelon de l'agent. En revanche, **les primes et indemnités relèvent de règles plus variables : chaque employeur dispose d'une marge d'appréciation** dans le respect des textes applicables.

Concrètement, un agent peut conserver un niveau de traitement indiciaire comparable tout en constatant une évolution de son régime indemnitaire, **à la hausse comme à la baisse**.

C'est donc un sujet qui mérite d'être abordé en toute transparence avec l'agent, avant toute décision… et même assez tôt afin d'éviter de mauvaises surprises au moment où un poste est identifié !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Une mobilité peut-elle conduire un agent à occuper un poste de catégorie inférieure ? (1/2)



La réponse est plus nuancée qu'un simple oui ou non.

Lorsqu'un agent souhaite changer de métier, notamment pour des raisons de santé, il peut arriver que le poste identifié corresponde à un niveau de responsabilités différent.

Les règles de mobilité de droit commun imposent normalement que **le mouvement s'effectue entre des corps ou cadres d'emplois de même catégorie hiérarchique et de niveau comparable**.

Mais des **exceptions légales et réglementaires existent** et permettent, de fait, à un agent public d'occuper un poste de catégorie inférieure.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Une mobilité peut-elle conduire un agent à occuper un poste de catégorie inférieure ? (2/2)



La réponse est plus nuancée qu'un simple oui ou non.

Article L.826-4 du CGFP
« Le fonctionnaire reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions, peut être reclassé par la voie du détachement dans un corps, un cadre d'emplois ou emploi de niveau équivalent ou inférieur. »

La mise en disponibilité
L'agent peut demander une mise en disponibilité de son corps d'origine et postuler en tant que contractuel sur un poste de catégorie inférieure.

Le concours ou la démission
L'agent peut passer le concours externe / interne de la catégorie inférieure souhaitée ou choisir la démission *(> perte du statut d'origine)* suivie d'un nouveau recrutement.

Sous réserve des conditions applicables et de l'accord de l'employeur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Des questions ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Retour d’expériences des commissions de mobilité inter-FP de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Commission de mobilité : quel intérêt ?

Recherche de solutions en interne
Adaptation du poste, changement de fonctions, etc.

→

Possibilités limitées
Structure de petite taille, absence de métiers compatibles avec les restrictions, absence de poste disponible, etc.

→

Intérêt d'une commission
Pour ne plus limiter les recherches de solutions à un seul employeur

Ouvrir le champ des possibles

En construisant de nouvelles perspectives professionnelles adaptées aux compétences et aux aspirations des agents

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Commission de mobilité : qu'est-ce que c'est ?

Composé de :

- Référents handicap
- Conseillers mobilité-carrière
- Chargés de maintien dans l'emploi

Collectif partenarial qui réunit des employeurs publics d'un **même bassin d'emploi**, issus des **différents versants de la Fonction publique**, pour **rechercher collectivement de nouvelles perspectives professionnelles**.

Pour :

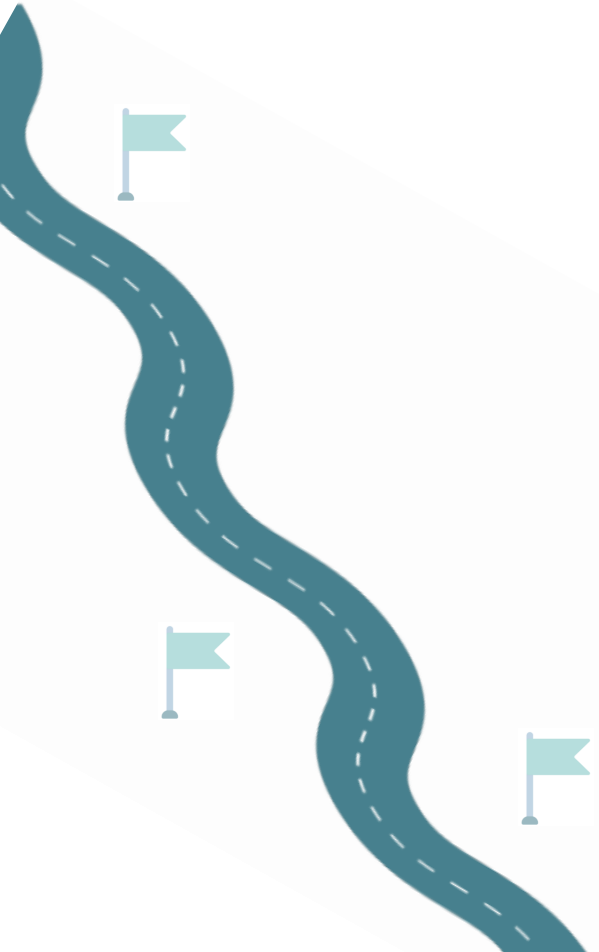
Les agents BOE et/ou déclarés inaptes à leurs fonctions qui doivent envisager une reconversion professionnelle

Objectif : Mettre en commun les connaissances des employeurs, leurs besoins en recrutement et leurs possibilités d'accueil afin d'identifier, de valider ou d'infirmer des perspectives professionnelles qui n'auraient peut-être pas pu être envisagées individuellement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Comment fonctionne une commission ?



1 Présenter une situation

L'agent est volontaire et sa situation est présentée avec son accord par son employeur d'origine

2 Croiser les regards et les opportunités

Les partenaires partagent leur connaissance des métiers, des compétences et des besoins de recrutement.

3 Valider le projet et explorer les pistes de mobilité

Identification de métiers, rencontres avec des employeurs, enquêtes métier, immersions professionnelles.

4 Accompagner la concrétisation du projet

Mise en relation et accompagnement des démarches auprès d'un employeur susceptible d'accueillir l'agent.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Panorama des commissions de mobilité inter-fonctions publiques de la région

Allier

14 employeurs

Signature convention
2025 (conventions individuelles)

Bassin d'emploi couvert
Bassin Moulinois

Date de mise en service
Juin 2025

Loire

Nouvelle commission lancée en 2026 !

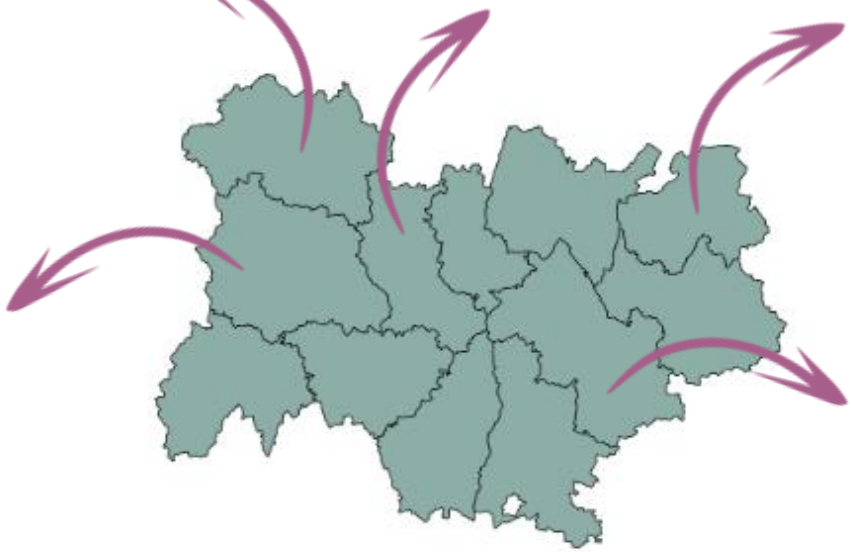
Haute-Savoie

Date de mise en service
Octobre 2024

Bassin d'emploi couvert
Bassin Annécien, Rumillien et St-Julien-en-Genevois

Signature convention
Juin 2026

10 employeurs



Puy-de-Dôme

Date de mise en service
Septembre 2019

Bassin d'emploi couvert
Département du Puy-de-Dôme

Signature convention
Septembre 2019
Février 2023

9 employeurs

Sud-Grésivaudan

Date de mise en service
Juillet 2025

Bassin d'emploi couvert
Sud Grésivaudan

Table ronde

Commissions de mobilité inter-fonctions publiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Puy-de-Dôme
Megan CARNAL
(correspondante handicap - UCA)
& Maïa VELEZ **(psychologue du travail et conseillère en orientation professionnelle - COR Auvergne)**

Haute-Savoie
Catherine Dubreuil
(référente diversité égalité - CHANGE)

Allier
Sandrine MOREROD-MONNIER **(préventrice et référente handicap - CDG 03)**

Sud Grésivaudan
Léa Dumoulin
(chargée de santé au travail & prévention des RPS et référente handicap - CHIVI)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Des questions ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Lancer sa commission : quelques clés pour réussir !

Les bons partenaires
Des employeurs diversifiés & impliqués, un collectif équilibré et le soutien des directions

La continuité
Prévoir des relais, anticiper et organiser les départs

L'organisation
Planifier les réunions, instaurer un roulement pour l'organisation et définir des règles communes

Les outils
S'appuyer sur l'existant et adapter les outils disponibles

L'envie d'essayer !
Commencer simplement, expérimenter et faire évoluer le dispositif

Le bon territoire
Un bassin d'emploi cohérent avec les réalités de mobilité des agents

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

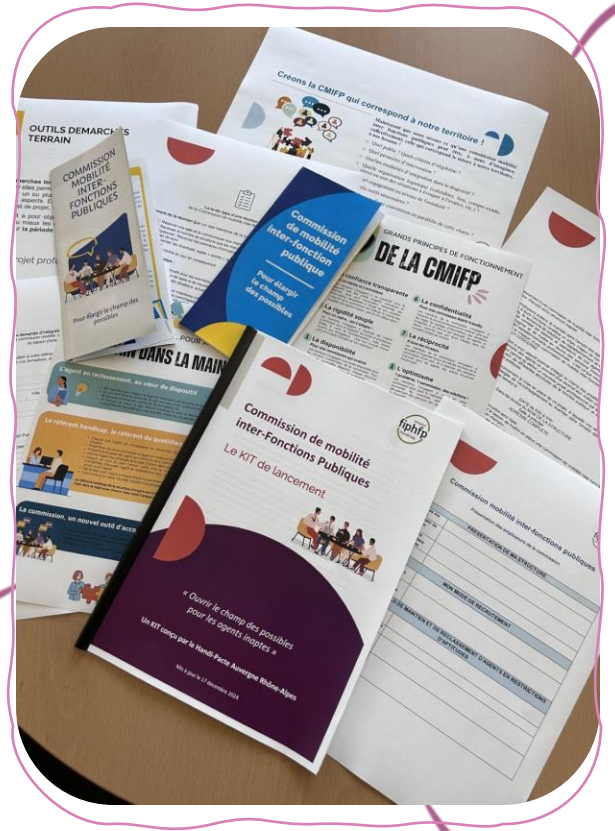
emploi fiphfp handicap

Kit de lancement : commission de mobilité inter-fonctions publiques (CMIFP)

A venir !

Organiser la signature officielle de sa CMIFP

Organiser une réunion de lancement :
Courrier d'invitation
Fiche de présentation employeur
Support de présentation
Etc.



Organiser les réunions de suivi et se doter d'outils :
Checklist d'organisation d'une réunion de suivi
Formulaire de demande d'intégration
Tableau de suivi des agents accompagnés
Etc.

Communiquer sur la commission et le rôle de chacun :
Support de présentation
Flyer de présentation de la CMIFP aux agents et acteurs
Fiche synthétique sur le rôle de chacun
Etc.

Télécharger le kit

Témoignage d'un agent ayant réalisé une **mobilité** *avec l'appui d'une commission*



Chrystelle DRENO
Chargée de relation aux collectivités

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Chrystelle DRENO

Parcours de mobilité
avec l'appui d'une commission

Agent de service hospitalier spécialité gériatrie

Intérimaire de santé en gériatrie handicap

Formation Secrétaire assistance médico-sociale

RQTH

Secrétaire médicale en EHPAD

CMIFP

Assistante médicale Centre de Gestion de la FP

Assistante RH Centre de Gestion de la FP

Assistante RH en Mairie

Chargée de relations aux collectivités Centre de Gestion de la FP

Disponibilité pour convenances personnelles

Mise en disponibilité d'office

Témoignage d'un agent ayant réalisé une **mobilité** *sans recours à une commission*



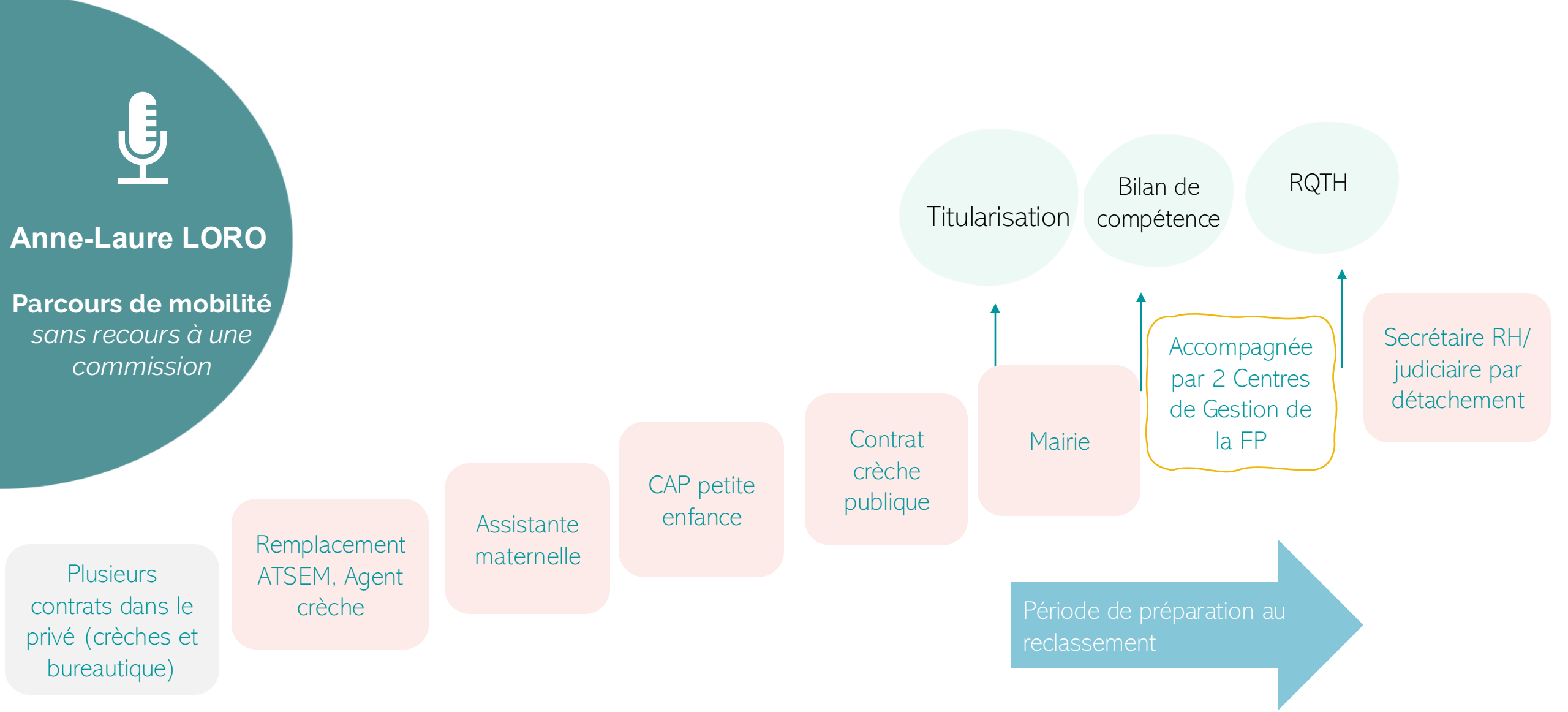
Anne-Laure LORO
Secrétaire judiciaire en commissariat de Police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Anne-Laure LORO

Parcours de mobilité
sans recours à une commission



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Pour conclure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

emploi fiphfp handicap

Zoom sur notre prochain webinaire !

Venez découvrir une nouvelle manière de sensibiliser au handicap dans la fonction publique !



Retour d'expérience du Jeu Handi'Ludi

Mardi 8 décembre

en visioconférence

Cliquez-ici pour vous inscrire



Pour répondre au questionnaire de satisfaction Cliquez-ici

Merci pour votre participation !

Le FIPHFP en Auvergne-Rhône-Alpes

handipacte.ara@agir-h.org